



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2016-2017

Service de garde St-Norbert



Commission scolaire des Chic-Chocs



Bienvenue au service de garde St-Norbert

Le service de garde St-Norbert existe depuis 5 ans. Il accueille les enfants de la maternelle à la 6^{ième} année, matin, midi et soir, ainsi que lors des journées pédagogiques.

Le service de garde offre un programme d'activités visant le développement global de l'enfant où il est primordial de veiller à ses besoins et intérêts ainsi qu'à son bien-être et sa sécurité. Ce service se veut une transition entre l'école et la famille.

Le plaisir, l'autonomie, le respect et la sécurité sont nos valeurs véhiculées auprès des enfants.

Les enfants sont au cœur de nos préoccupations!

Nous souhaitons, à vos enfants ainsi qu'à vous-même, chers parents ou tuteurs, de vivre des moments inoubliables au service de garde St-Norbert.

Au plaisir!

L'équipe du service de garde



1.Orientation et valeurs

L'objectif premier du service de garde est d'assurer à l'enfant un environnement à la fois sécuritaire et riche en apprentissages. L'enfant doit apprendre en s'amusant et en étant actif dans ses apprentissages. Un milieu sain qui répond bien à son besoin de bouger tout en satisfaisant son besoin d'expérimenter, d'apprendre, de découvrir et de socialiser. Le service de garde se définit également comme une société à la mesure de l'enfant dans laquelle il est important d'apprendre à respecter les autres et son environnement et enfin, de participer activement à la vie de la communauté. Nous tendons à développer l'amour de la connaissance tout en mettant l'accent sur le développement de l'autonomie et le sens du respect.

Nous entendons par autonomie, la capacité à faire des choix et à les assumer; d'autres valeurs se greffent à celle-ci :

- S'amuser;
- Vivre une expérience enrichissante;
- Créer des liens en se découvrant et en découvrant ses pairs;
- Développer son sens des responsabilités;
- Développer sa créativité;
- S'entraider, coopérer et participer;
- Développer sa confiance en soi;
- Se respecter soi-même et respecter les autres;
- Être tolérant face à la différence;
- Être non-violent verbalement et physiquement;
- Respecter son environnement;
- Développer l'empathie;
- Adopter des comportements optimistes et développer son esprit de générosité et d'entraide.

Le service de garde privilégie également la mission du projet éducatif de l'école qui est centré sur la réussite éducative et le développement des habiletés sociales des enfants.





2. Règles de vie du service de garde

- J'utilise un langage adéquat et je fais preuve de respect;
- Je parle calmement;
- Je me déplace en marchant;
- Je maintiens le local propre et en ordre;
- Je range mes vêtements, mon sac d'école et ma boîte à lunch aux endroits prévus;
- Si je vole ou brise du matériel appartenant au service de garde, je le remplace avec la collaboration de mes parents;
- Je participe positivement aux différentes activités;
- Je participe à maintenir un environnement calme durant le repas, la collation ainsi qu'à la période des devoirs et des leçons;
- J'avise toujours une éducatrice si je dois quitter le service de garde;
- Je laisse les éducatrices ouvrir la porte extérieure;
- Je garde le silence, lors des déplacements.

Consignes pour la période du dîner

- Je lave mes mains avant et après mon repas;
- Je m'assois à la table et je suis calme en attendant mon repas;
- Je parle calmement pendant le repas;
- Je ne prends rien dans la boîte à lunch des autres et je n'accepte aucune nourriture de mes amis(es);
- Je nettoie ma place et mes contenants allant au recyclage;
- Je brosse mes dents;
- Je range mes choses et je vais me rasseoir à ma place jusqu'à ce que les éducatrices me permettent d'aller jouer;
- Je joue calmement dans le local ou je participe au jeu de groupe.

Consignes pour la période après l'école

- Je lave mes mains avant et après la collation;
- Je prends ma boîte à lunch;
- Je m'assois à la table et je mange ma collation calmement;
- Je garde le silence lors de la prise des présences;
- Je nettoie ma place et mes contenants allant au recyclage;
- Je m'installe pour faire mes devoirs et mes leçons ou je quitte le local avec mon groupe pour aller faire une activité;
- Je suis calme lors de la période des devoirs et leçons;
- Je me déplace en silence.



Consignes pour la cour extérieure



- En hiver, les constructions d'igloos, les trous et les jeux violents comme le « roi de la montage » sont interdits pour des raisons de sécurité;
- Les balles de neige et les cailloux restent au sol;
- Si je prends du matériel du service de garde (ex : ballon, corde à danser...), je vais le reporter à l'intérieur avant de quitter;
- J'avise l'éducatrice lorsque je quitte la cour avec mon parent.

Consignes en dehors des heures de cours

- Le code de vie de l'école s'applique au service de garde en plus des règles déjà établies;
- Après les heures de classe, je me rends directement au service de garde, je demeure au local et j'informe l'éducatrice de mes déplacements;
- Lorsque les cours sont suspendus, je me rends directement au service de garde selon le choix de mes parents.

Comportement et mesures disciplinaires

Lorsque votre enfant ne respecte pas les règles de vie et/ou le code de vie après deux rencontres individuelles, une procédure disciplinaire doit être appliquée comme suit :

- 1^{er} avis à l'autorité parentale;
- 2^e avis à l'autorité parentale;
- L'enfant rencontre la direction de l'école, accompagné de la responsable du service de garde ou de l'éducatrice et du détenteur de l'autorité parentale;
- L'enfant est suspendu du service de garde pour une durée déterminée par la direction de l'école;

→ Si le **comportement est jugé grave**, conformément au code de vie, l'enfant sera immédiatement suspendu du service de garde par la responsable et/ou la direction de l'école.



Objets personnels

Lors des journées pédagogiques et/ou de tempête, votre enfant peut apporter un jeu ou un jouet de la maison. Le service de garde n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris des objets apportés de la maison. L'autorité parentale doit identifier tous les jeux et jouets de son enfant.



Vêtements pour l'extérieur

Il est important que votre enfant soit habillé en fonction de la température extérieure, car nous allons régulièrement jouer dehors. Donc, prévoir les habits d'hiver avec les pantalons de neige, tuque, foulard, mitaines et bottes. Nous ne pouvons garder à l'intérieur les enfants qui sont insuffisamment habillés lorsque tout le groupe va à l'extérieur.



Devoirs et leçons

Une période est allouée pour les devoirs et les leçons du lundi au jeudi pour une durée de 30 à 45 min. Durant cette période, nous maintenons donc un environnement calme. Il est à noter que les parents auront à finaliser et à vérifier le tout avec leur enfant, car la période allouée peut être insuffisante.

Durant ce temps, les enfants qui ne participent pas à l'aide aux devoirs iront faire une activité dans un autre local avec une éducatrice.





5. Absence

Toute absence doit être signalée au personnel du service de garde, au 418-786-5668 #7299. Il est à noter que les messages verbaux de la part des enfants ne sont pas acceptés. Aucun crédit n'est accordé en cas d'absence. PLACE RÉSERVÉE, PLACE PAYÉE. Si vous **déménagez** à l'extérieur de la ville, avisez la responsable le plus tôt possible pour éviter des frais. Le service de garde est un service à but non lucratif qui doit s'autofinancer.

Fréquence de paiement

Les frais de garde doivent être **payés le jeudi de chaque semaine.**

Si, après 21 jours de fréquentation, il n'y a aucun frais payé, une lettre de demande de paiement sera envoyée et il y aura suspension du service pour votre enfant jusqu'au paiement complet. Si le paiement tarde, nous nous verrons dans l'obligation d'entreprendre des démarches de recouvrement et des frais s'ajouteront au montant initial. Il est possible de payer à l'avance ou de faire des chèques postdatés.

De plus, il est de votre responsabilité de **conserver tous vos reçus** qui sont les **preuves de vos paiements.**

Reçus pour l'impôt

Un reçu d'impôt vous sera remis à la fin de février. **Tous ont droit à la déduction au fédéral.** Par contre, les parents d'enfants inscrits pour une **fréquentation régulière** ne peuvent déduire les frais de garde au provincial. Cependant, les parents d'enfants inscrits pour une **fréquentation sporadique** recevront le relevé 24, pour les frais de garde déductibles pour le provincial.



INSCRIPTION, TARIFS ET HORAIRES

Inscription

Tous les parents doivent compléter la fiche d'inscription pour que leur enfant puisse fréquenter le service de garde. Remplir la section de la fréquentation avec minutie puisque les frais sont chargés selon ce que vous avez inscrit. S'il y a des changements de fréquentation durant l'année, il faut en aviser la responsable deux semaines à l'avance, par écrit pour éviter de payer des frais de garde inutilement. N'oubliez pas de transmettre vos changements d'adresse et de téléphone à la responsable, car les changements ne se font pas automatiquement avec le secrétariat.

Tarifs

Pour les enfants inscrits en **fréquentation régulière** (au moins 3 jours par semaine, pour un minimum de 2 périodes par jour) :

- Pour la journée : 8,10 \$

Pour les enfants inscrits en **fréquentation sporadique** (moins de 3 jours par semaine ou moins de 2 périodes par jour) :

- Période du matin : 5,00 \$
- Période du midi : 6,00 \$
- Période de l'après-midi : 6,00 \$
- Pour les 3 périodes : 15,00 \$

Pour tous les enfants inscrits au service de garde (sporadique et régulier), les journées pédagogiques et les tempêtes :

- Pour la journée : 15,00 \$ (des frais peuvent s'ajouter pour des activités spéciales).

Fréquentation pour dépannage seulement : Dans la mesure où il y a de la place de disponible, car le ratio est de 1 adulte pour 20 enfants. Le coût exigé est selon le tarif d'une fréquentation sporadique.

Les chèques sont libellés à l'ordre du «Service de garde de l'école St-Norbert».

Le paiement par chèque doit toujours se faire par le payeur principal. Suite à un retour de chèque sans provision, les frais de garde doivent être payés en argent comptant.



Il est maintenant possible d'effectuer vos paiements par internet. Un mode de paiement sécuritaire, sans frais et disponible en tout temps. Veuillez-vous adresser à la responsable du service de garde pour connaître la procédure.

Horaires

Journées régulières

Matin : 7 h 30 à 8 h 20

Midi : 11 h 25 à 12 h 50

Après-midi : 15 h 20 à 17 h 45

Journées pédagogiques et journées de tempêtes

7 h 30 à 17 h 45

Nous demandons votre collaboration pour le respect des heures de service. **Des frais de 0,60 \$ par minute de retard seront exigés.** Dans la mesure où la situation deviendrait récurrente, il pourrait y avoir **interruption du service.**

Le service de garde est fermé lors des **jours fériés** et de la **semaine de relâche.**

Si le **service de garde doit fermer** lors d'une tempête, **vous serez avisés par la radio** le matin.

Lorsque **les cours sont suspendus**, le **service de garde est ouvert.**

Lorsque **l'école est fermée**, le **service de garde est fermé** également. Nous vous contacterons et vous aurez 1h pour venir chercher votre enfant. Si nous ne sommes pas capables de vous rejoindre, nous contacterons la personne que vous avez désignée sur le formulaire des tempêtes.

Journées pédagogiques

Les frais de garde lors des journées pédagogiques sont de 15.00 \$ pour tous les élèves (même si un parent accompagne son enfant lors d'une sortie). D'autres frais peuvent s'ajouter : repas, sortie, transport. Lors des journées pédagogiques, les parents reçoivent toujours une lettre leur indiquant quelles activités auront lieu lors de ces journées. Ils doivent absolument retourner le coupon-réponse pour signifier à la responsable si leur(s) enfant(s) sera (seront) présent(s). Lorsque les parents inscrivent leur(s) enfant(s) par le biais du coupon-réponse, ils doivent respecter la date de retour inscrite sur ce dernier. Nous nous réservons le droit de refuser les coupons-réponse en retard puisque les horaires des éducatrices et les réservations seront complétés. Il est de la responsabilité des





parents de s'assurer que le coupon-réponse se rende bien au service de garde. Suite à cette inscription, les frais de la journée (15 \$) seront facturés si l'enfant est absent. Lors des sorties et des activités, seulement les enfants inscrits au service de garde pourront y participer. Pour pouvoir offrir le service lors des journées pédagogiques, il doit y avoir un minimum de 15 inscriptions.

Médicament, urgence médicale et maladie



Le service de garde ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation (disponible au SDG) datée et signée du parent et ce dernier aura inscrit la posologie.

Blessures mineures

En cas d'entorse, éraflure, coupure ou saignement de nez, etc., l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions nécessaires pour aviser le parent si la situation nécessite la prise en charge du parent. Sinon, l'éducatrice assure le suivi à l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

- Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident).

Blessures majeures

En cas d'allergie vive ou subite, problèmes respiratoires, cardiaques et autres :

- La responsable ou l'éducatrice demande les services ambulanciers;
- Le personnel du service de garde avise les parents de la situation et des mesures;
- S'il est impossible de rejoindre les parents, nous contacterons la personne inscrite pour les urgences afin que celle-ci rejoigne l'enfant;
- Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident);
- Si la situation nécessite un transport en ambulance, les frais inhérents seront facturés aux parents.

Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. En cas de pédiculose (poux), vous devez traiter l'enfant immédiatement et retirer toutes les lentes avant le retour au service de garde.



Bref, si l'enfant ne peut fonctionner comme le reste du groupe, il sera retourné à la maison.

Alimentation et hygiène

Les repas et les collations doivent être composés d'aliments conformes à la politique alimentaire de l'école. Attention aux collations et aux desserts trop sucrés. Les aliments non conformes seront confisqués et une note sera envoyée aux parents. La boîte à lunch doit être clairement identifiée. N'oubliez pas de prévoir des ustensiles et une collation pour l'après-midi. Des micro-ondes sont disponibles pour réchauffer les repas le midi. Toutes friandises comme le chocolat, les bonbons, les boissons gazeuses, les croustilles ou autres friandises semblables ne seront pas acceptées au service de garde (ex. : roulés aux fruits, etc.)



Pour la santé et la sécurité de certains enfants ayant des allergies graves, il est défendu d'apporter des aliments contenant **des arachides et/ou des noix, des crustacés, des fruits de mer.**

Le midi, un moment est prévu pour le brossage des dents; il est donc nécessaire que les parents fournissent une brosse à dents, un boîtier de rangement et de la pâte dentifrice identifiés.

Ce que votre enfant doit apporter chaque jour au service de garde

Le tout doit être identifié

- Une brosse à dents et de la pâte dentifrice (doivent rester dans la boîte à lunch);
- Des vêtements chauds pour jouer dans la neige;
- Une vieille chemise ou un tablier pour les ateliers d'arts (peut rester dans le local);
- Un repas complet pour le dîner;
- Une collation pour l'après-midi;
- Une paire de souliers.

Courrier et correspondance

Vous recevrez votre courrier par l'entremise du sac d'école de votre enfant ou lors de la période des paiements (jeudi).





IMPORTANT

Nous vous rappelons de toujours nous aviser lorsque :

- Votre enfant doit s'absenter du service de garde;
- Votre enfant doit prendre l'autobus après l'école;
- Votre enfant doit quitter avec une autre personne que vous;
- Votre enfant quitte le service de garde avec vous le soir;
- Il y a un changement dans le dossier médical de votre enfant (ex. : allergie);
- Vous désirez modifier la fréquentation de votre enfant;
- Vous cessez l'utilisation du service.